



La Syrie face à la diplomatie des hyènes !

Par [Dr. Bachar al-Jaafari](#)

Mondialisation.ca, 24 février 2014

TV Syria [al-Fadaiya]

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Guerre USA OTAN](#)

Analyses: [SYRIE](#)

Le samedi 22 février 2014, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté à l'unanimité la résolution humanitaire 2139 [1]. Le vote du texte initialement présenté par l'Australie, le Luxembourg et la Jordanie, et soutenu par la Grande Bretagne, les États-Unis et la France ayant été reporté de quelques jours par la Russie, qui aurait menacé de son veto avant modification. Des voix s'élèvent, toujours les mêmes, pour exprimer leurs doutes quant à son efficacité en raison de l'absence de sanctions automatiques, pour prétendre que l'attitude intransigeante du « régime » syrien a conduit à la clôture de la deuxième session des négociations de Genève 2 sans avancées, et même pour continuer à affirmer – désormais, contre toute vraisemblance – que les terroristes qui sévissent en Syrie « sont les complices du régime syrien » [2] !

Pour mémoire, voici la traduction du communiqué final du délégué syrien permanent auprès des Nations Unies, le Docteur Bachar al-Jaafari, qui répond, entre autres, aux complices du terrorisme et aux faux amis de la Syrie. [NdT].

J'aurais aimé commencer par saluer Monsieur le Secrétaire général, mais le voilà qui a quitté la séance. Je passerai donc directement au communiqué.

Monsieur le Président, l'amélioration de la situation humanitaire est l'une des priorités du gouvernement de la République arabe syrienne, priorité à laquelle il a été particulièrement attentif depuis le début de la crise et qui relève de ses devoirs constitutionnels et internationaux. C'est pourquoi, il n'a cessé de travailler jour et nuit pour répondre à tous les besoins humanitaires de ses citoyens. Et c'est d'une façon équilibrée qu'il travaille pour ramener la sécurité et la stabilité à l'ensemble du pays.

Le Gouvernement syrien respecte pleinement ses obligations internationales, dont celle de coopérer avec les Nations Unies et ses organisations travaillant dans le domaine de l'assistance humanitaire, conformément à la résolution de l'Assemblée générale N° 46/188 et aux principes directeurs qu'elle a établis, notamment le premier d'entre tous concernant le respect de la souveraineté nationale des États.

En vertu de cette souveraineté et dans le cadre de la résolution présidentielle du 2 Octobre 2013 du Conseil de sécurité, le Gouvernement syrien a mis en œuvre un ensemble de procédures administratives et logistiques qui ont permis aux Nations Unies, et aux organisations humanitaires qui en dépendent, d'élargir le domaine de leur activité et d'en améliorer l'efficacité ; ce qui n'aurait pu être finalisé sans la l'entière et effective collaboration de ce gouvernement.

À titre d'exemple je me contenterai de rappeler que le Gouvernement syrien a consenti à ouvrir un troisième pont aérien pour acheminer les aides humanitaires de la ville d'Irbil en Irak à la ville d'Al-Qamichli en Syrie. Ce dernier pont aérien a comporté 11 voyages, suite à 13 voyages pour le premier pont, et 10 voyages pour le second. J'ajouterai que le Gouvernement syrien a pris l'initiative de proposer sa propre flotte aérienne pour l'acheminement de ces aides.

Mesdames et Messieurs, en plus de sa coopération avec les instances internationales, le Gouvernement syrien assume la plus grosse part des aides humanitaires distribuées dans tout le pays. Sa participation est de 75 %, contre 25% seulement pour l'ensemble des organisations onusiennes et internationales travaillant en Syrie.

Monsieur le Président, face à l'esprit d'ouverture, de coopération effective et d'engagement réel du Gouvernement syrien dans le domaine humanitaire, certains gouvernements d'États membres de ce respecté Conseil insistent à répandre leurs campagnes mensongères ininterrompues pour semer le doute et la désinformation. Ce qui démasque très clairement leurs mauvaises intentions, de principe, à l'égard de mon pays et lève aussi le voile sur la réalité de penchants maladifs et sadiques, dissimulés derrière des manifestations ayant trait au Droit des relations publiques, aux dépens des douleurs et des espoirs du peuple syrien.

En effet, certains États ne cachent plus leur énorme frustration devant la survenue de signaux positifs, que ce soit dans le domaine humanitaire ou diplomatique ; frustration qui s'est répercutée par plus de destruction et de terrorisme dont le peuple syrien a payé et continue de payer le prix. Leurs réunions et communiqués diffamatoires se sont accompagnés de l'incitation et de l'encouragement évidents et cruels de groupes terroristes qui obéissent à leurs ordres et qu'ils soutiennent.

Des groupes terroristes qu'ils soutiennent financièrement et afin de leur permettre tout ce qu'il est possible de faire pour interdire au citoyen syrien d'assurer sa subsistance et sa survie, et le plonger dans le borborygme de l'oppression, de l'obscurantisme et de la souffrance ; exactement comme l'a dit ma chère collègue déléguée de l'Argentine.

Monsieur le Président, les tentatives de certains États membres de ce Conseil pour réduire politiquement la scène syrienne - compliquée par les ingérences arabes, régionales et internationales - à sa seule dimension humanitaire, tendent à aggraver la crise humanitaire et à exploiter la souffrance du citoyen syrien. Ces mêmes tentatives tendent aussi à imposer une lecture partielle et discrétionnaire cherchant à masquer les ingérences étrangères précédemment citées, à manipuler la crise humanitaire syrienne, et à faire pression sur l'opinion publique internationale.

À l'appui de ce que je viens de dire, il me suffit de rappeler que certains États membres de ce Conseil ont refusé, à huit reprises, d'adopter des décisions de cette Assemblée relatives à la simple publication de communiqués de presse condamnant des actes terroristes qui ont emporté la vie de milliers de citoyens syriens innocents. Il me suffit de rappeler que certains États membres de ce Conseil, si empressés de discuter de la situation humanitaire en Syrie, ont refusé la simple idée de fournir des ambulances et des fauteuils roulants à ceux qui en ont besoin.

Monsieur le Président, le Gouvernement syrien a toujours accueilli favorablement et coopéré efficacement à tous les efforts sincères destinés à l'amélioration de la situation humanitaire en Syrie. Il a accueilli favorablement la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité du 2

Octobre 2013 et a respecté ses dispositions. Mais soutenir humainement les Syriens, Mesdames et Messieurs, ne peut être réalisé, justement et efficacement, qu'à la condition de joindre les actes aux paroles pour empêcher la politisation des questions humanitaires, et stopper le terrorisme dû à différentes organisations dont celles en relation avec le réseau d'Al-Qaïda.

Ce terrorisme est la cause essentielle des souffrances du peuple syrien qui le voit détruire systématiquement ses infrastructures, voler ses ressources, cibler volontairement les convois humanitaires, attaquer le personnel venu à son secours jusqu'à tuer bon nombre d'entre eux. Et ceci, sans oublier les attaques de groupes terroristes dans nombre de régions, interdisant l'arrivée de ces secours, prenant des otages, et usant de la population comme boucliers humains pour interdire à l'Armée nationale et aux Forces de sécurité d'intervenir.

Par conséquent, le Gouvernement syrien, comme tout autre gouvernement d'États membres de cette Organisation internationale, ne fait qu'exercer son droit et son devoir constitutionnels, pour combattre le terrorisme qui frappe la Syrie sans distinction aucune. Ce faisant, il s'appuie sur le Droit international et les résolutions de votre respectée Assemblée. Imposer la Loi, Mesdames et Messieurs, relève de l'autorité même de l'État, notamment lorsqu'il s'agit de combattre des actes terroristes sur son sol, et nul ne peut lui retirer ce devoir et ce droit exclusifs.

Monsieur le Président, en plus de ces souffrances engendrées par les organisations terroristes, il y'a les effets négatifs des sanctions économiques drastiques et unilatérales imposées illégitimement par ces mêmes États membres, et qui aggravent considérablement la situation humanitaire en Syrie ; sans oublier le handicap engendré par le faible financement à destination humanitaire. En effet, malgré toutes les manifestations carnavalesques ici ou là, les plans censés répondre à la situation humanitaire n'ont pas dépassé les 7% des besoins chiffrés en 2014, alors que ceux destinés aux réfugiés dans la région n'ont pas dépassé les 13%. !

Monsieur le Président, le Gouvernement syrien a très tôt déclaré sa sérieuse et sincère détermination à régler la crise par un processus politique passant par le dialogue entre toutes les forces et les composantes politiques, sociétales, culturelles, et économiques du pays, y inclus les forces de l'opposition nationale et les combattants qui déposeraient leurs armes pour revenir vers le droit et la raison, seuls capables de protéger le pays et de pérenniser ses institutions.

En retour, l'État syrien a offert des garanties juridiques, sécuritaires, et politiques à tous ceux qui ont souhaité s'engager dans ce processus à l'échelon national. Et, effectivement, ce processus voulu par le gouvernement a donné des résultats tangibles sur le terrain et dans plusieurs régions du pays. Ainsi, récemment ont eu lieu nombre de réconciliations locales qui ont adressé au monde un message confirmant que les enfants de la Syrie sont capables de régler leur crise par eux-mêmes, à l'écart de toute manipulation extérieure contre leurs intérêts. À ce propos, ce que nous venons d'entendre de la part d'un mes collègues quant à l'incarcération de certains Syriens, qui se sont rendus dans le cadre de ces réconciliations nationales, est absolument faux. Je le réfute devant vous tous !

Toujours dans le but de régler cette crise, le Gouvernement syrien travaille 24H/24 à sécuriser toutes les installations du service public dans toutes ces régions, et à faire en sorte qu'elles soient prêtes pour répondre aux besoins des habitants et accueillir les

déplacés qui souhaitent regagner leurs foyers en toute sérénité et sécurité. Car, en fin de compte, la patrie reste le dernier refuge pour ses enfants ; surtout si nous prenons en compte les souffrances endurées par les réfugiés syriens devenus une marchandise peu chère pour ceux qui font commerce de la politisation de la crise ; et aussi, si nous considérons la médiocrité des « camps pour réfugiés syriens » du point de vue accueil, santé, sécurité, et atteintes immorales à leur dignité.

Monsieur le Président, le Gouvernement syrien a respecté l'ensemble de ses engagements relatifs à la déclaration présidentielle du 2 Octobre 2013 ; que j'avais favorablement accueilli quasi-immédiatement. Nombre des dispositions de cette précédente décision figurent dans la résolution adoptée par le Conseil d'aujourd'hui. Cette dernière résolution vient confirmer, sans équivoque, la présence d'un terrorisme international sévissant en Syrie et affilié au réseau d'Al-Qaïda ; ceci, après la négation injustifiée et inexplicquée de ce fait depuis le début de la crise syrienne.

Il est sans doute temps pour le Conseil de sécurité de faire son devoir en traitant, sérieusement et fermement, les racines de la crise humanitaire syrienne représentées par les exactions de groupes terroristes contre des civils syriens, avec le soutien de gouvernements, d'individus et d'entités, désormais connus de tous ! Un soutien auquel participent, ouvertement, les forces d'occupation israélienne, en toute connaissance de la direction des opérations de maintien de la paix sur la ligne de cessez-le feu dans le Golan occupé [La FNUOD, NdT].

Les opérations de transfert d'aides humanitaires à travers les frontières ne peuvent se faire d'une manière qui transgresse la souveraineté nationale syrienne, laquelle est garantie par la Charte des Nations Unies. À cet égard, nous mettons en garde contre le non respect de ce qui est stipulé dans le texte de la résolution 46/188 quant aux dispositions particulières concernant l'assistance humanitaire.

Laisser croire qu'autoriser des pays voisins - impliqués dans l'aggravation de la crise, le soutien, l'entraînement, et le financement de Daech, d'Al-Qaïda, de Jabhat al-Nosra, et de la Jabhat « islamiste » - à mettre en place des « opérations humanitaires » par delà les frontières, peut solutionner le problème et y mettre fin pour des milliers de Syriens, est une tromperie risible destinée à endormir les enfants. Ceci, parce que ces frontières limitrophes de pays voisins, dont nous parlons, importe le terrorisme qui massacre le peuple syrien, en Syrie

Oui, Mesdames et Messieurs, comme l'a dit ma chère collègue représentante du Nigéria, la violence a atteint les frontières de l'irrationnel et de l'indicible. Ce qui est vrai ! Mais reste à savoir pourquoi ce silence injustifié sur les ingérences étrangères cruelles en Syrie ?

Malheureusement, la mentalité dominante chez certains est celle de « la diplomatie des hyènes », non celle du droit international et humain !

Une dernière remarque, Monsieur le Président. L'un de mes collègues a déclaré que la délégation de la République arabe syrienne à Genève a refusé le projet de l'ordre du jour proposé par M. Lakhdar al-Brahimi. C'est officiellement que je réfute ses dires, pour la bonne raison que je me trouvais dans la salle et que j'ai donné, moi-même, notre approbation à ce plan une minute après la proposition faite par M. Brahimi. C'est l'autre partie qui l'a refusé. Vous pourrez interroger M. Brahimi sur ce sujet lorsque vous le rencontrerez, prochainement, pour discuter des suites de cette histoire !

Texte transcrit et traduit de l'arabe par Mouna Alno-Nakhal pour Mondialisation.ca

Source : Vidéo You Tube / TV Syria [al-Fadaiya]

<http://www.youtube.com/watch?v=n4RHr6lvZVQ>

Notes :

[1] Full text : UN Sécurité Council Resolution 2139

<http://blog.unwatch.org/index.php/2014/02/22/full-text-un-security-council-resolution-2139/>

Communiqué / France Diplomatie : Vote de la résolution 2139 du Conseil de sécurité sur les questions humanitaires en Syrie (22.02.14)

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/syrie/les-nations-unies-et-la-syrie/article/vote-de-la-resolution-2139-du>

[2] Syrie (Q&R - Extrait du point de presse - 21 février 2014)

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/syrie/la-france-et-la-syrie/actualites-2014/article/syrie-q-r-extrait-du-point-de-111405>

Extrait :

« Nous soutenons la coalition nationale syrienne et l'opposition modérée. C'est elle qui incarne l'avenir de la Syrie et que nous considérons comme un interlocuteur politique légitime. La France condamne en revanche les groupes extrémistes et djihadistes - qui, en réalité, sont les complices du régime syrien. » !!!

La source originale de cet article est TV Syria [al-Fadaiya]
Copyright © [Dr. Bachar al-Jaafari](#), TV Syria [al-Fadaiya], 2014

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca